

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 321

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Démocratisation des études : qui veut la fin, veut les moyens

Ecole compensatrice des inégalités sociales : DP a déjà insisté sur les conclusions des groupes de recherches pédagogiques (cf. notamment rapports du GROS et de la SPG) réclamant une pédagogie qui permette à chacun de s'épanouir.

Le Cycle d'orientation (CO) genevois est allé assez loin sur le chemin de la démocratisation des études : une seule école secondaire pour tous, observation et orientation intégrées à l'école, après pour élèves en difficultés, rattrapages pour élèves changeant d'orientation, classes hétérogènes enfin au départ, groupant des élèves des futures sections.

Tout cela va-t-il être remis en question au moment même où les premiers fruits s'annonçaient ? La menace, en tout cas, est triple : le régime des « économies à tout prix », le vide créé par l'inexistence d'un syndicalisme enseignant, la politique à courte vue en matière de formation du corps enseignant.

Le chapitre « économies », tout d'abord. Au cri de « la conjoncture l'exige, économies partout », va-t-on reprendre d'une main ce qu'on a donné de l'autre ? Va-t-on volontairement confondre la lutte nécessaire contre le gaspillage avec la destruction d'une structure scolaire dont l'efficacité sociale inquiéterait ?

C'est bien la crainte des maîtres du CO, qui réunis en congrès pour la première fois, ont réclamé à l'unanimité un budget qualitatif. Comment le Département de l'instruction publique peut-il en effet prévoir des licenciements de maîtres-suppléants alors que le nombre des élèves augmente proportionnellement davantage que celui des candidats aux études pédagogiques et qu'il

faudrait de plus créer des postes indispensables d'auxiliaires pédagogiques ? Comment, sinon en méprisant les objectifs pédagogiques, en reniant la démocratisation, en annulant les premiers efforts : cette année déjà (et la prochaine s'annonce pire) on a laissé monter les effectifs plutôt que d'ouvrir des classes nouvelles, on « oublie » les rattrapages, les heures d'appui passent de 54 à 36, des bibliothèques restent inopérantes faute de moyens, des élèves ayant changé de route ne peuvent être accueillis et encadrés dans leur nouvelle classe, où ils ne peuvent parfois même pas entrer.

Catastrophes dans les « générales »

C'est dans les classes de « générale », dont les élèves sont les plus susceptibles de bénéficier de la démocratisation des études, que l'augmentation est la plus catastrophique : si la situation de 1972-1973 (36 % des classes ayant un nombre d'élèves égal ou supérieur à 22) demandait déjà réparation, que penser de la situation 1974-1975 (68 % !) ? Que l'on voie bien concrètement ce que cela veut dire : on ne peut plus orienter ni aider des élèves

qu'on ne connaît plus assez; abandonnés, ils ne peuvent être transférés que négativement, ils « descendent en »... Seules les notes, muettes, et des considérations disciplinaires, orientent ces transferts. Et l'élève apporte avec lui ses problèmes, à un nouveau maître aussi démuné que le premier.

Cela signifie aussi la mort des méthodes actives, aussi bien dans le domaine des sciences expérimentales que dans celui des langues en général et du français en particulier (chaque élève doit pouvoir expérimenter et s'exprimer individuellement : un objectif impossible à atteindre lorsque les effectifs sont trop élevés).

Aussi bien, réduire les effectifs des classes (c'est-à-dire investir davantage dans l'école) ce serait faire des économies à long terme !

Sons de cloche discordants

Venons-en ensuite au syndicalisme enseignant. La démocratisation pourrait être également remise en question par les enseignants eux-mêmes : leur manque de conscience syndicale culmine dans

ANNEXE

Urgences

Le texte de la motion du dernier congrès de la Fédération des associations de maîtres du CO votée en assemblée (quatre cents personnes) est extrêmement révélateur de la situation actuelle de l'enseignement genevois; il servira également, par l'urgence qui transparait des divers points que nous résumons ci-dessous, de points de repère pour l'appréciation des problèmes qui se posent également dans les autres cantons romands.

1. Retour à un budget qualitatif indispensable aux objectifs de la démocratisation des études.
2. Effectifs de classes limités pour la rentrée 1975 à, notamment, 24 élèves en section latine,

scientifique, moderne; 20 élèves en section générale et en classes hétérogènes; 15 élèves en section pratique (puis par la suite respectivement 20, 16 et 12 élèves).

3. Effectifs de collèges limités selon les normes à 600 ou 700 élèves (mise en chantier de nouveaux bâtiments).
4. Suppression de toutes les mesures de licenciement, de réduction de postes et de limitation à l'entrée des études pédagogiques.
 - Création de postes nécessaires au respect de l'ensemble de la motion (effectifs de classes, définition de la fonction, formation permanente, assistance pédagogique). Création de nouveaux postes de préparateurs, bibliothécaires, personnel administratif.

l'amalgame de revendications des plus légitimes avec des exigences manifestement utopiques. D'où des sons de cloche discordants qui favorisent l'attentisme et les manœuvres dilatoires. Que l'on en juge plutôt ! Tandis que la Fédération des associations de maîtres du CO multiplie ses efforts d'information (témoin ce congrès largement passé sous silence par la grande presse genevoise), l'Union du corps enseignant secondaire genevois (UCESG) garde le silence (et approuve les mesures prises ?); à cela s'ajoute bien sûr la passivité et l'individualisme du plus grand nombre des enseignants, et une gestion hiérarchique de la part du DIP. Pauvre pédagogie dans cette galère, elle qui ne peut se développer que dans la participation et la coordination égalitaire !

Des suppléants sacrifiés

La démocratisation des études rencontre enfin l'obstacle inhérent à une politique à court terme consistant à ne pas permettre à tout un corps de suppléants (plusieurs centaines) de mener à chef des études universitaires sérieuses et d'acquérir

5. *Définition de la fonction selon un poste de 24 h. au maximum avec moyenne à 22 h., et droit à la formation permanente intégrée dans le poste;*
6. *Maintien des enseignements en demi-classes là où elles existent (et extension). Aucune réduction de l'assistance pédagogique;*

Information indispensable

7. *Sur le plan de la formation professionnelle, qui pour beaucoup d'élèves fait suite au CO, une information la plus claire et la plus large possible des élèves, parents et milieux concernés par la formation, sur le nombre réel des places d'apprentissage et la répartition par secteur.*

ainsi les bases scientifiques et méthodiques les rendant aptes à un constant renouvellement. Tant il est vrai que, ainsi que nous le répétait un ancien directeur de CO, engagé, avec une équipe de maîtres, efficacement et généreusement dans la réelle démocratisation, on ne peut se permettre de lésiner sur la qualité des maîtres.

Au pied du mur

Le bilan est donc largement préoccupant. Sur les points du syndicalisme (union indispensable sur des objectifs bien définis et sur des exigences adaptées aux possibilités réelles) et de la formation (la qualité des maîtres est la condition sine qua non d'une démocratisation), c'est un climat général qui est en cause et qui peut être modifié plus ou moins rapidement. Au chapitre des « économies », le pouvoir est aujourd'hui au pied du mur : qui veut la démocratisation des études doit y mettre le prix, et ce ne sont pas les compressions budgétaires sous le signe de l'austérité qui pourront tenir lieu de politique scolaire.

— *Publication par les directions dans chaque collège de la situation des élèves libérables en juin 1975;*

— *Refus de toute solution sous forme de scolarisation qui ne serait que du gardiennage déguisé;*

— *Possibilité pour tous de s'inscrire au Centre d'enseignement professionnel de l'industrie et de l'artisanat, même sans patron...;*

— *Création et le financement par l'Etat, les patrons, de places d'apprentissage payé, en école ou en usine, au choix des élèves; suppression des examens sélectifs à l'entrée de l'apprentissage; absence de toute discrimination, au niveau des permis, vis-à-vis des étrangers qui veulent entrer en apprentissage ou dans la profession (contrairement aux mesures de l'OFIAMT).*

Avertissement

Réaction unanime de soulagement après le « oui » du week-end dernier. Trois points, pourtant :

1. La marge de sécurité est certainement moins importante qu'il n'y paraît : un seul grand parti forçait sur le « non », et, la surenchère démagogique aidant, l'opinion basculait.
2. La gauche a joué le jeu. Le « oui » sur les points les plus importants est aussi son œuvre. Voilà un point de repère capital dans un contexte où les équivoques n'ont pas été levées par le verdict des urnes, où l'instabilité demeure donc grande, où les « oui » majoritaires ne convergent pas vers une orientation politique unique.
3. La droite, si elle est attentive tant à ce rôle joué par la gauche pendant la campagne, qu'à la précarité de l'équilibre atteint dimanche, ne pourra pas en rester à la démobilisation de l'Etat social qui lui tient lieu de programme. En ce, elle entendra le scrutin comme un avertissement, et ne se contentera pas d'y voir un blanc-seing à sa politique de repli.

Petit problème

Deux quotidiens libéraux, l'un genevois et l'autre vaudois, et un quotidien radical, vaudois lui aussi, collaborent selon des modalités variées, allant du domaine publicitaire au secteur rédactionnel.

Etant donné que le tirage total utile du trio est de 36 629 exemplaires, que le tirage des deux quotidiens libéraux atteint 29 920 exemplaires, et que le tirage du quotidien genevois enfin se monte à 18 882 exemplaires, quel est le tirage des autres quotidiens ?

C'est le problème qui peut se poser à la lecture du catalogue de la presse suisse publié par des agences de publicité et des données qu'il propose pour le moins énigmatiquement.

Nous n'allons pas vous faire languir... En clair, cela veut dire que le « Journal de Genève » tire à 18 282 exemplaires, la « Gazette de Lausanne » à 11 638, et « La Nouvelle Revue de Lausanne » à 6 709 exemplaires.